

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/26

PROCÈS-VERBAL

Sous forme de compte rendu de la réunion du

Conseil d'Arrondissement du 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h00, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le 1^{er} juillet 2026 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet et complétée le 1^{er} juillet 2026 par l'ordre du jour complémentaire.

Étaient présents :

Madame Valérie AJZENBERG, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christophe POISSON et Madame Anne-Flore ROUILLON.

Étaient absents et ayant donné pouvoir :

Madame Josiane GAUDE à Madame Rachida DATI.

Monsieur Philippe de BRAQUILANGES à Monsieur Olivier LE QUERE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame Rachida DATI salue l'assistance et ouvre la séance du Conseil en précisant que Monsieur Philippe de BRAQUILANGES a donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE et qu'elle dispose du pouvoir de Madame Josiane GAUDE.

1. Désignation du secrétaire de séance. 07 2026 036

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame Rachida DATI propose Madame Marguerite CHEVREUL comme secrétaire de séance et Madame Karine DESOBRY comme secrétaire auxiliaire.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 036.

2. Adoption de la procédure d'urgence. 07 2026 042.

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose l'adoption de la procédure d'urgence, en raison de la réception d'un ordre du jour complémentaire.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 042.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du jeudi 11 juin 2026. 07 2026 037.

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement en date du 11 juin 2026, à l'approbation des conseillers.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 037.

4- Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « ADAMUS » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour la période 2026-2027.
07 2026 039

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente la délibération 4 relative à la signature avec l'association « ADAMUS », d'une convention d'occupation d'une salle du Conservatoire Erik SATIE pour l'année scolaire 2026-2027.

L'association « ADAMUS », représentée par son Président, Monsieur Stephan GROS, **souhaite pouvoir bénéficier des locaux du Conservatoire** pour assurer la pratique amateur dans le cadre d'une chorale.

Il s'agit d'une convention annuelle conclue entre le Conseil d'Arrondissement du 7^e et l'association « ADAMUS », afin de définir les conditions d'occupation du Conservatoire Erik SATIE par cette dernière.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 039.

5- Subventions (165 000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir. 2026 DAC 168.

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente la délibération 5 relative à l'attribution de **165 000 €** de subventions à 19 structures culturelles **dans le cadre du dispositif Art pour Grandir** qui favorise l'accès à la culture et l'éducation artistique et culturelle.

Aucun établissement culturel du 7e n'est directement concerné. Toutefois, le 7e arrondissement est concerné par le projet « Passerelles » du Théâtre Paris-Villette, qui accueille des établissements scolaires du 7e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DAC 168.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6- Subventions (10.000 euros) à 6 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 7e arrondissement. 2026 DAC 364

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente la délibération 6 relative à l'attribution de 10 000 euros de subventions à **six associations du 7e arrondissement dans le cadre du fonds d'animation locale culture (FAL Culture),**

Le FAL Culture vise à soutenir des projets culturels de proximité, à valoriser la vie culturelle des quartiers et à renforcer la vitalité associative locale. Pour 2026, la Ville de Paris consacre 350 000 euros à ce fonds, répartis selon des critères démographiques, avec une majoration pour les arrondissements comportant des quartiers populaires. Le dispositif FAL s'inscrit dans le cadre du **Pacte parisien de proximité** voté en 2021. L'« acte 2 de la territorialisation » voté en 2025 a ajouté deux fonds thématiques : un FAL Solidarité et un FAL Culture, ce dernier étant centré sur les projets culturels de proximité et la valorisation de la vie culturelle de quartier.

Dans le 7e arrondissement, le montant alloué est de 10 000 euros, réparti entre six projets :

- **Association éducative du Bon Conseil (2 000€) :**
- **Le Carré Rive Gauche – Le meilleur de l'art / Association des antiquaires et galeries d'art (2 000 €)**
- **Dance Factory (1 500€)**
- **Les Deux Hiboux (1 500€)**
- **Lyre & Muses (1 500 €)**
- **VII Décembre (1 500€)**

Madame Rouillon indique que le Fonds d'Animation Locale a pour mission de soutenir les projets associatifs participant à la vie culturelle de l'arrondissement, de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives, de développer les partenariats locaux et d'accompagner les structures disposant de moyens limités pour mener leurs actions. Dans ce cadre, elle s'interroge sur la subvention attribuée à l'association Bon Conseil tout en saluant la qualité du travail qu'elle mène, notamment auprès des jeunes. Les éléments financiers présentés font apparaître une situation budgétaire solide et des recettes importantes au regard de son budget de fonctionnement. Il est ainsi suggéré que l'aide du FAL pourrait avoir un impact plus significatif auprès d'associations locales plus modestes, dont l'équilibre financier dépend davantage de ce soutien.

Madame Rouillon demande une clarification concernant le projet financé, intitulé « Danse rythmée – Ateliers de danse collective et rythmique ». Elle souhaite que soit précisé si cette subvention a vocation à financer des cours de danse relevant des activités habituelles de l'association ou un projet culturel spécifique, ouvert sur le quartier et conforme aux objectifs du Fonds d'Animation Locale. Cette précision est jugée nécessaire pour pouvoir apprécier la cohérence de cette attribution avec la vocation du FAL.

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : /

**Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2026 DAC 364**

7- Subventions (10 000 euros) à 6 associations au titre du fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » (FAL07) du 7ème arrondissement. 2026 DDCT 99

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente la délibération 7 relative à l'attribution de **10 000 € de subventions à six associations du 7e arrondissement au titre du fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » (FAL07).**

Les subventions proposées sont :

- **Le Centre d'information et d'animation du 7e (INTER 7) reçoit 2 000 €** pour des activités culturelles destinées aux enfants de 4 à 11 ans pendant l'année scolaire et les vacances scolaires.
- **L'association Le Flambeau de la Vie** reçoit 1 500 € pour une action de sensibilisation au don d'organes, autour d'un événement symbolique organisé le 22 juin 2026.

- **L'ASSRO reçoit 1 500 €** pour créer et diffuser un fascicule valorisant le patrimoine local, intitulé « Visitons le village Oudinot ».
- **L'association CPN du Val de Seine reçoit 1 500 €** pour le projet « Tous au jardin », qui vise à développer des temps d'accueil et de sensibilisation à la nature pour les jeunes enfants et à poursuivre le projet Pass' du 7 au jardin.
- **La Maison Familya Saint François-Xavier reçoit 2 000 €** pour soutenir et animer la vie de quartier des familles du 7^e
- **Sports 7 reçoit 1 500 €** pour le projet « le 7e en mouvement », qui vise à toucher des publics éloignés d'une pratique physique régulière, à favoriser l'insertion par le sport et à renforcer le capital santé de tous les âges.

Pour : 10 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2026 DDCT 99

En raison de plusieurs interventions véhémentes d'une personne dans le public qui a pris la parole sans y être invitée et qui n'a pas accepté de sortir de la salle du Conseil de son plein gré malgré un rappel à l'ordre, le maire a décidé d'exercer son pouvoir de police et a décidé de suspendre la séance (article 8 du règlement intérieur du Conseil du 7^e).

Devant le refus de la personne susmentionnée de sortir de la salle et en raison de l'agitation qui en a résulté, sur demande du Maire, les élus du Conseil ont décidé à la majorité absolue des membres présents ou représentés que le reste de la séance devrait se tenir à huis clos (article 12 du règlement intérieur).

Le Conseil s'est ensuite tenu à huis clos.

8- Subventions (76 000 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2026 ». 2026 DGRI 23

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente la délibération 8 relative à l'attribution de 76 000€ de subventions à 10 associations dans le cadre du **Label SOLIDEV 2026**. Ce label, créé en 2018, est dédié spécifiquement à l'appui de projets de solidarité internationale portés par des associations

parisiennes. Il soutient des initiatives menées dans des pays éligibles à l'aide publique au développement, qui sont suivies d'actions de restitution à Paris, participant ainsi à la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens et leur participation.

Pour le 7^e arrondissement, une association est concernée par l'attribution de cette subvention :

- ***Ambassades pour l'égalité, qui se voit proposer une subvention de 3 000€.***

Cette dernière a pour objet de promouvoir l'égalité des droits et de lutter **contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, à travers des actions culturelles et sociales**. Elle vise notamment à renforcer le plaidoyer associatif LGBTQIA au Congo et au Gabon.

Madame Rouillon souhaite souligner l'engagement de cette association en faveur de l'égalité des droits, de la lutte contre les discriminations et de la défense des droits humains. Madame Rouillon réitère sa demande auprès du Maire d'organiser le 10 décembre 2026 un événement à la mairie en partenariat avec l'association afin de valoriser son action, de réaffirmer l'attachement du 7^e arrondissement aux droits humains et de donner une visibilité concrète au soutien que lui apporte la Ville de Paris.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DGRI 23.

9- Subventions (7 500 euros) à 4 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (7^{-ème}). 2026 DJS 107.

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame Rachida DATI présente la délibération 9 relative à **l'attribution de 7 500 euros de subventions à 4 associations sportives du 7^e arrondissement :**

- **4 500 € pour l'AS Bon Conseil**
- **1 500 € pour Sports 7**
- **1 000 € pour l'association sportive scolaire du collège Jules Romains**
- **500 € pour l'Association pour la Promotion du Karaté Traditionnel et Kobudo (APKTK)**

La délibération propose également la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs de **l'AS Bon Conseil**.

Cet avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, annexé au présent projet, intègre :

- Les actions à mener en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de violences sexuelles sur mineur,
- Les actions visant à supprimer l'usage de plastiques à usage unique dans les activités sportives,

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DJS 107.

10- Subventions (32 875 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique adaptée et favorisant l'accès des séniors parisiens à la culture. 2026 DSOL 49

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente la délibération 10 relative au **soutien financier à des associations développant des actions pour les séniors parisiens**, sur un champ très large de thématiques incluant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique, ou encore l'accès à une offre culturelle et de loisirs.

Une association est concernée dans le 7^e :

- **L'Association pour l'encouragement des retraités à l'animation physique – ASSERAP** qui anime une dizaine d'activités sportives hebdomadaires, essentiellement dans les 7^e et 15^e arrondissements, en mobilisant des équipements sportifs municipaux. L'attribution d'une subvention de **3 000 euros** est proposée pour cette association.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DSOL 49.

11- Dotation de l'état spécial du 7e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2026. 07 2026 038.

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération 11 relative au budget supplémentaire de l'état spécial pour l'exercice 2026.

Les montants des trois dotations pour 2026 sont donc fixés à :

- 357 736,04 € pour l'animation locale (335 603,96 € pour 2025)
- 2 678 757,08 € pour la gestion locale (2 224 820,09 € pour 2025)
- 198 163,57 € pour l'investissement. (162 678,10 € pour 2025)

Ces montants remplacent ceux du budget primitif 2026 et intègrent une augmentation globale de **531 389,69 €** (incluant les fluides) validée lors de la commission du 29 juin 2026.

Cette évolution résulte principalement de la reprise d'une partie du solde d'exécution 2025, à hauteur de **540 229,88 €** (dont 362 224,82 € au titre des fluides sur la DGL), minorée d'un transfert annuel de **8 840,19 €** vers la DEVE pour couvrir les dépenses de petit équipement d'ateliers fournis par cette direction.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2026 038.

12- Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros). 2026 DASCO 31.

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération 12 relative à l'attribution des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des subventions pour travaux au bénéfice de collèges publics parisiens.

Pour le 7e arrondissement, le collège JULES-ROMAINS est concerné (subventions pour travaux). Le **montant total attribué s'élève à 5 389€**.

Il permet la réalisation de deux interventions urgentes de maintenance :

- Le remplacement d'une porte coupe-feu double (4 246€)
- La réparation de la gouttière côté rue (1 143€)

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DASCO 31.

13- Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenant aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places). 2026 DFPE 239.

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération 13 relative à l'offre associative de la petite enfance à Paris repose sur 94 associations gérant 267 établissements et plus de 10 000 places. Cette délibération prévoit pour le 7^e l'attribution d'une subvention de fonctionnement de **108 499 euros** à l'association **La Joannaise du Gros Caillou**. Cette association gère la halte-garderie située **11, rue Pierre Villey dans le 7e arrondissement** qui offre **25 places d'accueil**.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DFPE 239.

14- Subventions (1 945 043 euros), avenants aux CPO passées avec 10 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) et subventions d'investissement. 2026 DFPE 241.

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération 14 relative à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissements pour 10 associations, pour un total de 1 945 043€ de fonctionnement et 67 744€ d'investissement, afin d'accompagner la pérennité et la modernisation de l'offre associative de la petite enfance à Paris.

Pour le 7e arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Fondation Henriette Viollet – Aide aux Familles, pour un montant de 170 509 €. La Fondation Henriette Viollet gère un multi-accueil ainsi qu'une halte-garderie dont la capacité d'accueil est portée à 26 places. **Elle possède des locaux au 12 rue Chomel.** La subvention de 170 509 € est destinée à contribuer au financement courant de la structure d'accueil (charges de personnel, loyers/charges locatives, alimentation, prestations CAF, etc.) et à sécuriser la continuité d'exploitation liée aux financements publics.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DFPE 241.

15- Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. 2026 DFPE 253.

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération 15 relative à l'approbation du **règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance**. Elle s'inscrit dans la continuité de la réforme engagée en 2023, qui avait déjà remplacé le forfait unique de 10 heures afin de mieux adapter l'accueil aux besoins réels des familles.

Ce texte vise principalement à préciser les conséquences, en matière de gestion et de facturation, du déploiement d'un système d'enregistrement automatique des heures d'arrivée et de départ des enfants.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DFPE 253.

16- Convention d'objectifs et de financement de la CAF de Paris pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants-parents dans 10 centres de PMI (5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e). 2026 DSP 40.

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération 16 relative au renouvellement pour l'année 2026 de la convention liant les centres de PMI à la CAF, leur permettant de bénéficier de son agrément et des subventions pour l'organisation des **Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)**.

La convention arrivant à échéance, la signature permettra de maintenir ces accueils, dont celui du passage de la Vierge dans le 7^e arrondissement, tout en garantissant la poursuite du financement de la CAF.

Pour le 7^e, le renouvellement de la convention prévoit : le maintien d'un accueil régulier, le recensement des besoins des familles, l'élargissement du créneau d'ouverture, l'évaluation de l'activité et recherche d'une plus grande diversité des publics accueillis.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DSP 40.

17- Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026). 2026 DEVE 46.

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération 17 relative à l'attribution de **30 953 € à la Caisse des écoles du 7^e arrondissement pour accompagner deux volets de son action afin d'atteindre les objectifs en matière d'alimentation durable, de qualité des repas et de transition écologique. Cela se concrétise par :**

- L'achat de matériel de cuisine pour encourager le développement du « fait-maison » et développer des ateliers pratiques dans 9 établissements, pour un montant de 21 508€.
- L'achat de matériels logistiques afin d'améliorer les conditions de travail et de transport des denrées depuis les deux cuisines centrales du 7^e, pour un montant de 9 445€.

L'ensemble s'inscrit dans le Plan Alimentation Durable 2022-2027, qui a pour objectif de transformation progressive des pratiques de restauration collective. Le montant de l'enveloppe totale de ce plan est de 792 917€.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DEVE 46.

18- Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux CPO passées par la DFPE avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance. 2026 DFPE 219.

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération 18 relative au placement en redressement judiciaire en fin 2025 de la **Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon**, acteur majeur de la petite enfance, de la santé et du médico-social à Paris.

Dans le 7^e deux établissements sont concernés :

- La Providence
- La Halte-garderie du Champ-de-Mars

Placée en **redressement judiciaire fin 2025** en raison de difficultés financières, la Fondation ne pourra pas poursuivre ses activités sous sa forme actuelle. Une procédure de reprise de ses établissements est en cours afin d'assurer la continuité des services et de préserver les emplois.

La délibération propose de **voter les subventions de fonctionnement 2026**, afin de permettre à la Fondation de maintenir ses activités jusqu'à leur reprise ou leur cessation, en garantissant la continuité de l'accueil des familles et des soins.

Le montant total des subventions proposées s'élève à **13 287 195 millions d'euros**, principalement pour les crèches, mais aussi pour les lieux d'accueil parents-enfants, un centre d'addictologie et un relais petite enfance.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE était déjà intervenue en ce sens lors du dernier Conseil de Paris. Elle avait alors rappelé à Monsieur Grégoire l'extrême gravité de la situation : **plus de 2 000 salariés risquent de perdre leur emploi et plus de 100 familles pourraient se retrouver sans solution dès le mois de septembre 2026.**

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DFPE 219.

19- Subventions (34 700 €) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité. 2026 DPE 25.

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération relative à l'attribution de 34 700 € de subventions à trois associations engagées dans la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité à Paris. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui vise à développer le compostage de proximité en complément des autres dispositifs de collecte des déchets alimentaires.

Trois associations ont été retenues, dont une dans le 7^e :

- **Zéro Waste Paris** reçoit 6 700 € pour poursuivre l'animation de réseaux et faire 2 nouvelles formations. L'association agit dans le 5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e arrondissements.

La subvention octroyée à Zéro Waste de 6 700 € représente 80% du coût total du projet, estimé à 8 380 euros.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DPE 25.

20- Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (25 000 euros). 2026 DVD 64.

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération 20 relative à l'attribution de **25 000 €** de subventions de fonctionnement à huit associations parisiennes engagées dans le partage de l'espace public,

les mobilités douces, l'accessibilité, la citoyenneté et l'animation de quartier. **Elle s'inscrit en faveur des piétons, des mobilités actives, de l'accessibilité et de la sensibilisation au respect de l'espace public.**

Cette délibération vise à **soutenir ces huit associations** afin de favoriser une meilleure appropriation de l'espace public, renforcer le lien social dans les quartiers et développer des pratiques de mobilité plus sûres et inclusives.

Aucune association du 7e n'est directement concernée.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DVD 64.

21- Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées. 2026 DVD 65.

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération 21 relative au renforcement de la sécurité routière à Paris à travers le financement de trois associations.

Elle propose une subvention de **24 500 € en fonctionnement** et **4 908 € en investissement**, afin de soutenir des actions de prévention adaptées à différents publics et différents usages de l'espace public.

3 associations sont concernées :

- **La Prévention Routière reçoit 7 000 € en fonctionnement et 2 500 € en investissement**
 - Présentation : L'association agit surtout sur l'éducation routière, la visibilité nocturne, les comportements protecteurs et la sensibilisation des jeunes et des seniors.
 - Projet : La course « Lumière et Vision » combine un urban trail nocturne et un rallye multimodal, avec des stands de sensibilisation sur les angles morts, les équipements de visibilité et les tests de vision.
- **Wimoov reçoit 10 000 € en fonctionnement et 4 908 € en investissement**
 - Présentation : L'association agit pour la sensibilisation au partage de l'espace public, à la sécurité des piétons et aux mobilités durables.

- Projet : Cette subvention finance 3 casques de réalité virtuelle, destinés à améliorer les ateliers pédagogiques et à simuler des situations de mobilité, notamment autour des transports en commun, du vélo et du covoiturage.
- **Avenir Santé France reçoit 5 000 € en fonctionnement :**
 - Présentation : l'association agit pour prévenir les accidents de la circulation chez les jeunes de 18 à 25 ans en milieu festif.

Aucune association n'est domiciliée dans le 7e, mais leurs actions sont destinées à tous les Parisiennes et les Parisiens.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DVD 65.

22- Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable – subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations. 2026 DVD 66.

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération 22 relative à l'attribution de **55 000 € de subventions** à deux associations afin de soutenir la stratégie parisienne de **logistique urbaine durable**, qui vise à réduire les nuisances liées au transport de marchandises, développer la cyclo-logistique, favoriser les livraisons propres et silencieuses et améliorer le partage de l'espace public.

Les subventions se répartissent ainsi :

- **50 000 € à l'association Les Boîtes à Vélo – France**, dont 25 000 € pour accompagner le développement de la cyclo-logistique à Paris (formation, sensibilisation, accompagnement des entreprises et collectivités, promotion du vélo-cargo) et 25 000 € pour l'organisation du **4^e Congrès national des Boîtes à Vélo**, consacré aux mobilités professionnelles à vélo.
- **5 000 € à l'association Certibruit**, afin d'accompagner les professionnels dans le développement des **livraisons silencieuses en horaires décalés**, de former les entreprises, de promouvoir la labellisation des sites et de réduire les nuisances sonores liées aux livraisons urbaines.

Aucune association du 7e n'est directement concernée.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DVD 66.

23- Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 € en investissement) et conventions associées.
2026 DVD 68.

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération 23 relative au Plan Vélo 2021-2026. Celui-ci prévoit le soutien **à 26 associations qui développent le « système vélo »** à travers des vélo-écoles, des ateliers d'autoréparation, des actions de sensibilisation et des événements dans l'optique de faire de Paris une ville **100 % cyclable**.

Une attention particulière est portée aux quartiers prioritaires et aux publics éloignés de la pratique (femmes, seniors, personnes en situation de handicap, jeunes, etc.).

La délibération propose d'attribuer des subventions à **26 associations**, pour un montant total de **240 000 € en fonctionnement et 98 000 € en investissement**.

Aucune association n'est domiciliée dans le 7^e, mais 8 d'entre elles interviennent dans tout Paris, dont l'association « Mieux Se Déplacer à Bicyclette » – qui compte de nombreux membres actifs dans l'arrondissement et avec laquelle la Mairie du 7^e a organisé plusieurs Bourses aux Vélos dans le 7^e.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2026 DVD 68.

24- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du 7^e arrondissement, modification, avis favorable de la Ville de Paris. **2026 DU 104.**

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération 24 portant sur la proposition de modifier le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de construction d'un nouvel espace d'accueil pour l'Assemblée nationale au 33 quai d'Orsay.

Elle s'est opposée fermement et unanimement à la démolition pure et simple de l'actuel pavillon d'accueil – qui a le mérite de la discrétion – au profit d'un bâtiment entièrement neuf.

La façade de verre gondolée qui est proposée sur deux étages, tournée vers la Seine, dans la perspective de la place de la Concorde et de la Madeleine manque singulièrement de la discrétion qui devrait prévaloir dans un tel cadre, au risque d'être interprétée comme une tentative de rivaliser symboliquement avec l'Assemblée nationale et le Quai d'Orsay voisins. En effet, ce projet venait rompre la symétrie et l'harmonie de l'actuel accueil de l'Assemblée nationale côté quai d'Orsay avec le Grand Palais, avec la place de la Concorde et avec la Seine.

Le projet suppose par ailleurs de déclasser deux espaces protégés au plus haut niveau du PSMV — le jardin de la Présidence (classé DV1, « jardin d'intérêt patrimonial et/ou historique majeur ») et la cour du Pont (classée DM1, « cour d'intérêt patrimonial et/ou historique majeur »), pour les reclasser en « espaces en blanc », que le règlement définit comme constructibles. La modification fait donc passer ces espaces d'une interdiction de toute construction à la constructibilité, sur la trame la plus protégée du plan.

En outre, dans un contexte de réchauffement climatique, le vitrage intégral lui semble un choix contestable et un mauvais signal.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de suivre les recommandations de la Commission du Vieux Paris et de voter contre cette délibération.

Pour : 1

Contre : 10 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2026 DU 104.

25- Vœu relatif à l'extension des goûters d'anniversaire en mairie et à l'égal accès des familles aux services municipaux dans le 7e arrondissement. V07 2026 040.

Rapporteur : Madame Anne-Flore ROUILLON

À travers ce vœu, Madame Rouillon souhaite proposer une mesure utile pour les familles du 7^e arrondissement : expérimenter l'organisation de goûters d'anniversaire dans une salle municipale, sur le modèle de ce qui existe déjà dans d'autres arrondissements parisiens.

Toutes les familles ne disposent pas d'un logement suffisamment grand pour accueillir une dizaine d'enfants. Cette réalité concerne de nombreux Parisiens, y compris dans le 7^e arrondissement. Mettre ponctuellement une salle municipale à disposition permettrait de répondre à ce besoin. Cette expérimentation pourrait être organisée de manière très simple, le mercredi et/ou le samedi, avec un système de réservation transparent et des modalités adaptées aux contraintes de la mairie. Elle permettrait également de limiter les nuisances liées à l'organisation de fêtes dans des logements parfois peu adaptés. C'est pourquoi elle propose d'engager cette expérimentation dans le 7^e arrondissement et d'en dresser un bilan après un an afin d'en évaluer l'intérêt et, le cas échéant, de la pérenniser.

Madame le Maire présente la délibération 25 relative au vœu, présenté par l'opposition, proposant d'organiser des goûters d'anniversaire pour les enfants au sein de la mairie du 7^e arrondissement.

Elle précise que si l'intention peut paraître sympathique, elle ne correspond ni aux contraintes de fonctionnement de la mairie du 7^e ni aux besoins exprimés par les habitants.

Les salles de la mairie sont déjà très largement mobilisées. Elles accueillent les réunions publiques, les cérémonies de mariage, les cocktails organisés à l'issue des cérémonies, ainsi que de nombreuses conférences et manifestations associatives. Le salon d'accueil est, par ailleurs, actuellement utilisé comme salle rafraîchie pendant les épisodes de fortes chaleurs et permet l'organisation quasi quotidiennes de réunions techniques. Dans ces conditions, il est difficilement envisageable de réserver chaque mercredi après-midi un créneau de plusieurs heures pour l'organisation de goûters d'anniversaire, au détriment des nombreuses autres activités et événements qui s'y déroulent.

Aussi, une telle initiative aurait un coût non négligeable pour la collectivité. Elle nécessiterait des prestations supplémentaires en matière d'installation, de surveillance, de nettoyage et de remise en état des salles après chaque utilisation.

Par ailleurs, selon le vœu qui est présenté, la Mairie du 7^e mettrait gratuitement à disposition une salle pour les goûters d'anniversaire, ou demanderait une participation symbolique de quelques euros aux organisateurs. Cette situation créerait une rupture d'égalité avec les associations et les futurs mariés, par exemple, qui louent selon des prix définis par le Conseil de Paris les salles de la Mairie.

Elle ajoute que la Mairie n'a reçu aucune demande en ce sens de la part des familles du 7^e arrondissement depuis plusieurs années. Ce vœu ne répond donc pas à un besoin identifié ou exprimé par les administrés.

Pour : 1

Contre : 10 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V07 2026 040.

26- Vœu relatif à l'ouverture du jardin de la mairie du 7e arrondissement au public dans le cadre de la lutte contre les fortes chaleurs. V07 2026 041.

Rapporteur : Madame Anne-Flore Rouillon

À travers ce vœu, Madame Rouillon souhaite ouvrir une réflexion sur l'accès au jardin public de la mairie du 7e arrondissement dans un contexte où les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et où le 7ème est l'un des moins dotés en espaces verts accessibles à tous.

La Ville de Paris s'est engagée à ouvrir davantage d'espaces verts au public. C'est notamment le cas du jardin Helen Keller, à l'Institut national des jeunes aveugles dans le 7e arrondissement, qui a été ouvert aux Parisiennes et aux Parisiens en 2023 et qui est désormais accessible 24 heures sur 24 lors des épisodes de canicule. Cet exemple montre qu'il est possible de faire évoluer les usages de jardins jusqu'alors peu accessibles.

Le jardin de la mairie du 7e est, lui aussi, régulièrement utilisé pour accueillir des événements organisés par la mairie. Il a donc la capacité de recevoir du public.

Ce vœu formule donc trois demandes : d'abord, disposer d'une présentation des modalités d'accès et d'un bilan des utilisations du jardin au cours des cinq dernières années, et le coût de ces événements pour la Mairie du 7^e ; Ensuite, étudier son ouverture régulière au public, en priorité pendant les épisodes de canicule. Enfin, intégrer pleinement ce jardin aux objectifs parisiens d'ouverture de nouveaux espaces verts et à la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Madame le Maire présente la délibération 26 relative au vœu soumis par l'opposition, proposant d'ouvrir au public le jardin de la mairie du 7^e arrondissement afin d'offrir aux habitants un îlot de fraîcheur lors des épisodes de fortes chaleurs.

Elle précise que l'objectif poursuivi est naturellement légitime, que tout le monde est pleinement mobilisé face aux conséquences du changement climatique et attaché à développer des espaces de fraîcheur accessibles aux habitants lorsque cela est possible.

Toutefois, la question de faisabilité se pose. En l'état, les contraintes architecturales, patrimoniales, techniques et de sécurité qui s'imposent à la mairie du 7^e arrondissement ne permettent tout simplement pas d'ouvrir ce jardin au public.

La mairie du 7^e arrondissement fait face à un trop grand nombre de contraintes bâtementaires, rendant ses espaces impossibles d'accès au grand public.

Le jardin de la mairie ne bénéficie pas d'accès direct depuis la rue. Pour y parvenir, il faut traverser le hall et les salles de prestiges, dont la salle du Conseil qui est utilisée de manière très régulière du lundi au vendredi. Les croisements entre les usagers de la Mairie et les visiteurs du jardin nuiraient à la circulation et à la gestion des flux dans la Mairie.

Certains des espaces de la Mairie du 7^e arrondissement que sont le jardin, le hall, les salles de réception et la façade du bâtiment sont inscrits au titre des monuments historiques. Non seulement, leur usage intensif provoquerait une importante dégradation, mais il serait également impossible de concevoir un nouvel accès car la modification de l'architecture est strictement proscrite.

Pour les mêmes raisons, il est impossible de mettre en place un accès PMR.

Une ouverture régulière du jardin imposerait de renforcer considérablement le dispositif de sécurité en commençant par recruter davantage d'agent de sécurité, d'entretiens, de service de propreté ou encore de jardinage.

Pour : 1

Contre : 10 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V07 2026 041.